

BIKINI (Sud-ouest de Bercé)

PRISE EN CHARGE DES DESTRUCTIONS D'EXPLOSIFS



Attention au Feu!

N E J E T E Z

ni cigarettes

ni allumettes

non éteintes

PAR LE SERVICE DE DÉMINAGE

Création par ordonnance le 21 février 1945 du service de déminage grâce à l'action de Raymond AUBRAC, grande figure de la résistance et premier chef de ce service.

L'État confie à celui-ci la tâche du déminage en France pour lequel tous se déclaraient incomptént dans le domaine du désobusage, et devant les résultats obtenus par le service du déminage, la mission désobusage débompage (activité nouvelle) lui est transférée, tout en conservant dans les attributions du ministère de la guerre, la responsabilité du désobusage et du débompage des grands dépôts et des emprises militaires. ...

Le service de déminage reprend l'idée des marchés de gré à gré ou négociés avec des entreprises privées. Mais devant les carences de celles-ci nouvellement créées, et le tollé suscité au sein du service, il changea vite d'idée. (1)

« L'entreprise verse à l'état 100 f par tonne de munition, les explosifs récupérés restent propriété de l'État. Mais tout le résidu des destructions et neutralisations est acquis à l'entreprise, donc les différents métaux composant les munitions représentent leur rémunération. » (2)

20 MARS 1945 : MONTÉE EN PUISSANCE D'UNE CATASTROPHE.

À Bercé, un officier est envoyé par le commandant du camp d'Aubigné qui est chargé de reconnaître un emplacement propice à la destruction d'explosifs.

« Après accord avec cet officier nous avons choisi cet emplacement à l'intérieur de la parcelle 107 du canton des Profonds-Vaux. Le lieu où serait établi les fourneaux d'explosion serait situé à environ 100 m de la route forestière de Vaas et à 50 m environ de la ligne 106-107 dans le fond d'une vallée à peu près au milieu de la partie incendiée le 9 mars 1943. Le sol est l'un des plus mauvais de Bercé. Pour venir d'Aubigné les camions emprunteront la RF de Vaas sur 500 m environ. Ce lieu peu fréquenté, retiré de toute habitation, où il n'existe actuellement aucune exploitation, offre le moins d'inconvénients pour le service forestier et occasionnera le minimum de dégâts au peuplement forestier. Il paraît que les explosifs brûlent instantanément au moment de leur explosion et de ce fait ne peuvent occasionner aucun incendie. En ce qui concerne les éclats, ceux-ci, malgré l'échauffement, n'auraient pas une température assez élevée pour être la cause d'incendie. »

Témoignage du brigadier ALBRECHT :

«Rejoignant à bicyclette l'incendie de Saint Hubert, j'ai réveillé le garde GAUTRON ainsi que M. RASTOUL Eugène qui a donné l'alarme au hameau de Laillé. Prévenu à 2 heures, nous arrivions sur les lieux à 2h30 du matin. Il y avait environ 35 ares de brûlés. Avec les collègues et 4 autres personnes, et à l'aide de branches, nous avons localisé le feu à 4h. Nous avons organisé un service de nuit. De fortes présomptions vont soit sur le tir des troupes américaines, soit sur la fuite des soldats allemands. Marche du feu du nord au sud...
M. l'inspecteur VINEY était présent sur les lieux le lendemain. Plusieurs contre-feux ont été allumés.»

ANNÉE 1946

Du 5 juillet au 16 juillet 1946 :

l'entreprise « Louis KERVEGAN » qui semble avoir récupéré une part importante du marché pour le Grand-ouest, brûle le contenu des obus à l'aide de fagots de bois sec dans la parcelle 107.

Le 6 juillet au soir, l'explosion d'un four parcelle 107 provoque la projection d'éclats incandescents sous l'action de la combustion de la charge d'explosifs que contiennent ces obus et les éparpille dans toutes les directions.

Un des ouvriers : le sieur DUBRAY ENGLEBERT demeurant à Écommoy, a même déclaré qu'une deuxième explosion, plus violente que la première avait eu lieu samedi soir à 21h30. Le résultat c'est un incendie P.106 (11,34 ha), P.107 (2,54 ha), P.108 (0,53 ha), et 78.

Le 7 juillet à 6 h du matin, l'incendie affecte aussi la parcelle 90 (Guiltière : 6 ha)

Il est dû au tir des bombes au chantier de désobusage.

Dans la parcelle 85 le feu fait rage la nuit du 7 au 8.

Forestiers, pompiers, bénévoles et auxiliaires aident la troupe dans la rude tâche. Voyant les proportions que prend l'incendie, le brigadier PELTIER téléphone à 10h le huit au matin à l'inspecteur pour demander l'aide des troupes. Monsieur VINEY vient, en compagnie d'officiers des troupes, aider à circonscrire le feu.

Total de bois incendiés : 1605 stères (poteau télégraphique, bois de mine et chauffage).

Le dimanche matin du 8 juillet, le vent rallume le feu suite à la deuxième explosion, le contremaître de l'entreprise déclare que c'est en arrivant sur le chantier qu'il constate l'incendie. N'arrivant pas à éteindre les nombreux foyers il se décide alors à aller prévenir le garde BOULANGER à la maison forestière de la Tasse....il est midi trente.

La population civile est absente, le maire n'octroie que deux cantonniers. La troupe convoquée par l'inspecteur arrive à 15h (P.106 et 108 : 14 ha sont brûlés).

Le 8 août...le feu est encore actif...

11 juillet 1946 : P.108 reprise à 15 h 45 d'un petit foyer (1 ha) activé par un vent de nord-est.

Établissement par la troupe (40 hommes) de tranchées pare-feux. Le feu est stoppé vers 21h 15.

A 22h arrivée de l'inspecteur ALLAVOINE et de M. le colonel du détachement des troupes de Mulsanne.

13 juillet 1946 : Mme PELTIER prévient le garde BOULANGER que le feu venait de se rallumer à 15 h en forêt. Celui-ci téléphone à l'inspecteur VINEY qui arrive à 17h 30 avec 20 hommes de troupe. Les parcelles 106 à 108 sont en flamme, de même que la parcelle 78 (feu d'origine inconnu qui s'est déclaré peu de temps après leur arrivée sur les lieux).

Vers 20 heures alors qu'il commence à pleuvoir, les sinistres semblent avoir été vaincus.

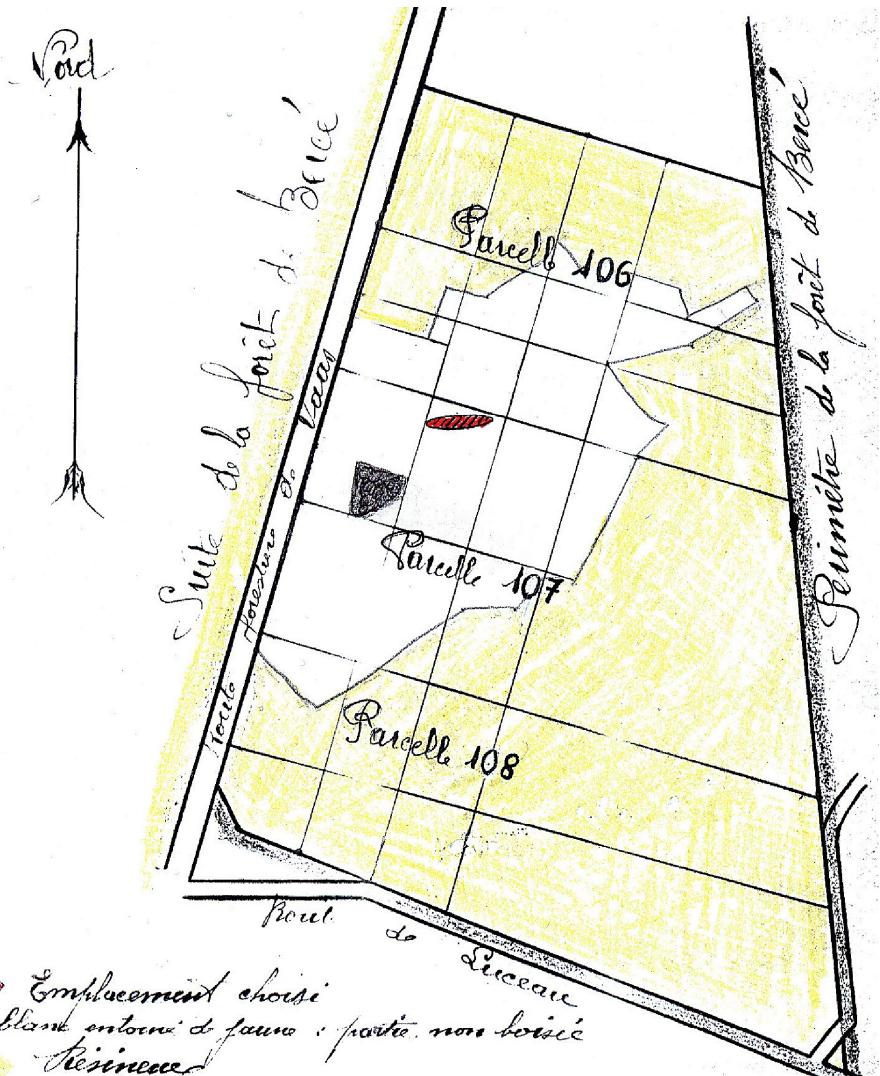
Les 14 et 15 juillet, le génie de Thorée-les-Pins remplace la troupe de Mulsanne.

Coût du sinistre du 13 au 17 juillet : 6.960 f, chiffre avancé par le brigadier ALBEROLA.

Camille DRONNE a fourni à cette occasion 4 journées de travail avec un cheval au tarif horaire syndical selon le rapport du garde BOULANGER.

Le 16 juillet 1946,
la pluie continue. Fin de la lutte. La surface brûlée est de 26,57 ha. L'incendie de ces derniers jours est le fait de l'entreprise de désobusage Louis KER-VEGAN (43 avenue de la République 56-VANNES). Le coût total de celui-ci, sera facturé 40.320f et réglé le 1^{er} mars 1947.

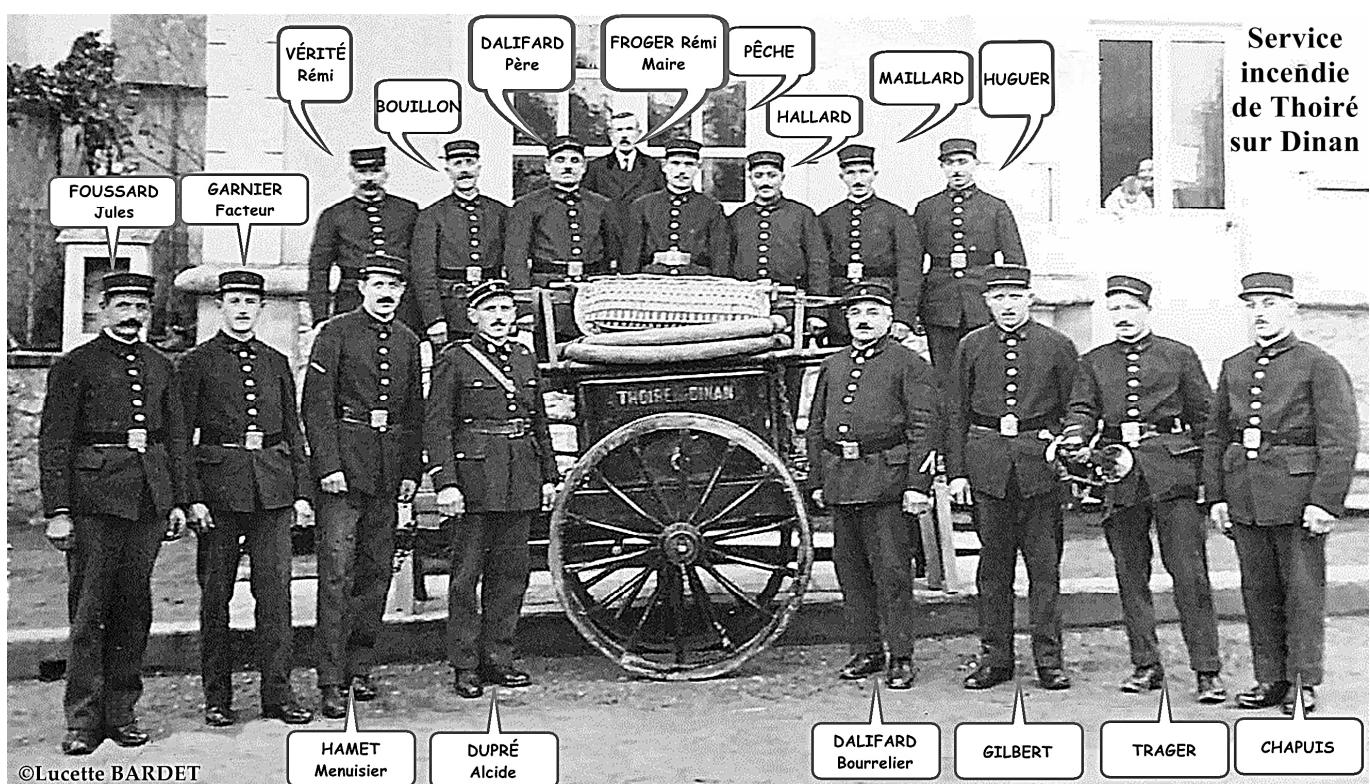
Pour remercier GAUTREAU, SOUCHU, DRONNE C. & R., CERISIER, de leur participation au secours incendie, il est alloué à ces 5 riverains, une cession gratuite de bois.



Emplacement choisi
en blanc entouré de jaune : partie non boisée
Prinière
Feuillées

Echelle 1 / 80.000

© O.N.F.



ANNÉE 1947



Le 9 janvier 1947 : BOULANGER visite au matin les parcelles 106, 107 et 108 des Profonds-Vaux, incendiées au mois de juillet dernier avec ALBEROLA et MM. les inspecteurs VINEY, BAYLE de JESSE et ALLAVOINE. Celles-ci sont fortement dépréssantes, ainsi que les 78 et 90 de la Guiltière.

En passant au chantier de désobusage, situé parcelle 107, l'inspecteur remarque qu'il y a des obus épargnés un peu partout, même en dehors de l'emplacement désigné. Il en fait la réflexion au chef de chantier et lui intime de suite l'ordre de ne pas continuer et de ne pas faire de faux chemins pour le transport de ces obus à travers la parcelle.

13 janvier 1947 : délivrance de 30 stères de chauffage aux pompiers de Mayet à prendre au Buisson, parcelle 118.

3 février 1947 : Sur le chantier de désobusage, ALBEROLA remarque une petite surface incendiée dans la nuit du 1^{er} au 2 février, une centaine de semis de pins maritimes de 3 ans sont atteints.

« Les ouvriers de ce chantier coupaien des produits incendiés et secs dans la parcelle 106. » Il leur donne l'ordre de cesser le brûlage, et dit au garde BOULANGER de bien veiller à ce que ce fait ne se reproduise plus.

Malheureusement, le Polonais Victor KOVAKOWSKI, ouvrier du chantier, recommencera à couper du bois 10 jours plus tard et fera donc l'objet d'un procès.

Ont combattu l'incendie du 1^{er} mars 1947 :

FÉLIN père, POIRRIER, WEBER, LEROY, LADURÉE, GOBERT, MARTINEAU, RAUX père et fils, PASQUIER, GONET, FEFEU fils, CARTEREAU, MOREAU, CHESNIER, DRONNE Camille, SOUCHU, DRONNE Robert, CERISIER Abel et Maurice, LUNEAU, PAPIN, FLORIAN, VAGEMONT, BRAZELIER, CHATEAU, LOISEAU, GARNIER, LEPAGE, DARRÉ, LANDÉ, brigadier ALBRECHT.

En avril et mai 1947, les forestiers firent respecter tant bien que mal les consignes. Le 5 mai, ALBEROLA, BOULANGER, les ouvriers WEBER et POIRRIER, M. PELOT (gendre à BOUGAS, chargé du labourage) sèment des graines de maritime dans les parcelles 84 et 85 de la Guiltière, incendiées en 1945.

26 juin 1947 : « Mme BOULANGER nous a prévenu du feu dans la parcelle 106 des Profonds-Vaux, au chantier de désobusage. M. DARLOT (ingénieur pour l'aménagement de Berçé) nous y transporte dans son automobile. Nous y constatons un feu à 13 h 30 dû sans doute à un jet de cigarette de la part des bûcherons travaillant dans la coupe. Ces derniers pensaient quant à eux que c'était du phosphore projeté par les obus sous l'action de la grande chaleur actuelle, qui aurait provoqué ce feu. ».

16 août 1947 : André PIE prévenu par M. LADURÉE que le feu vient de se déclarer en bordure de route forestière des Terres-Blanches, se rend à ce sinistre qui dévaste 3 ha. « Ce feu est sûrement dû à l'imprudence d'un fumeur ! ».

Du 17 au 22, une surveillance sera assurée et l'extinction de ce feu nécessitera 6h de lutte acharnée pour un coût de 27910 f.

3 septembre 1947, note de l'inspecteur du Mans : « Le brigadier "Albert ROLA" recherchera un emplacement dans la parcelle 107 pour les besoins du désobusage...le brûlage ne commencera que le 1^{er} octobre, le terrassement pouvant commencer immédiatement. »

Réponse d'ALBEROLA :

« montre aux représentants de la COMECO de Poitiers (Compagnie Métallurgique du Centre Ouest...basée à Tours) un emplacement parcelle 107 pour la destruction d'obus ... leur ai fait voir la vallée à gauche du chantier KERVEGAN, seule partie déboisée et assez encassée. Nous avons choisi le seul emplacement convenable pour ce genre de travail dangereux... à proximité du chantier KERVEGAN et à gauche de celui-ci, en ayant la route de Vaas derrière soi, dans le prolongement de l'encaissement que forme le terrain à cet endroit. Afin qu'ils ne se disputent pas le terrain avec la maison KERVEGAN, nous procèderons au piquetage des limites et les chantiers seront ainsi nettement définis. La maison BIEZ est également venue, mais il est impossible d'installer 3 chantiers en ce lieu, la surface est trop petite et les risques trop grands... sachant par expérience les ennuis de toutes sortes que nous ont causés les ouvriers de l'entreprise KERVEGAN l'an passé...ils coupaient et emportaient du bois tous les soir, sur leur vélo ou en camion...chez eux. Si les chantiers comportent une cinquantaine d'ouvriers...le coin va être mis à rude épreuve ».

Le 6 septembre 1947.

Note de justification : « Concernant les maisons BIEZ et COMECO, vous devez bien penser que ce n'est pas par plaisir que nous installons ces entreprises en forêt, en raison des désavantages de toutes natures qu'elles nous procurent (incendies...etc...). C'est à la demande de M. le préfet de la Sarthe que M. le conservateur a dû se résigner à admettre ces entreprises en forêt domaniale ».

9 septembre 1947 :

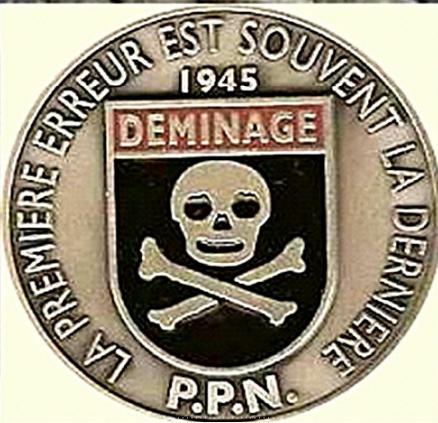
BOULANGER installe les représentants de la maison BIEZ parcelle 84 de la Guiltière, entre COMECO et KERVEGAN : la limite est fixée par la partie centrale des trous de bombe, en ayant la route de Vaas derrière soi, KERVEGAN à droite et COMECO à gauche.

Le lendemain un feu d'herbe sèche ravage le chantier COMECO parcelle 84. Les pompiers de Mayet et les ouvriers de l'entreprise combattent le feu.

Deux ouvriers resteront en surveillance la nuit.



(3)



ANNÉE 1948

Les leçons ne sont toujours pas tirées des années précédentes, les tirs de désobusage continuent de plus belle.

Et cette année débute en plus par un grand malheur :

Le 7 février 1948, un accident endeuille les chantiers de destruction de munitions par l'armée situés parcellles 84/85 de la Guiltière.

3 mars 1948,

un projectile occasionne 4 chablis de pins âgés d'environ 60 ans (BIEZ) il faut attendre la fin de combustion des munitions en cours de brûlage. BOULANGER oblige l'entreprise à faire un pelletage autour de la zone de feu.

D'après l'artificier du chantier BIEZ, l'incendie a été allumé le 28 février 1948 par la chute d'obus chauffés au rouge.

Les parcelles touchées sont la 80, 81, 82, 83 de la Guiltière.

4 mars 1948 :

(parcelles 82 et 83 de la Guiltière) à 19h30, BOULANGER est prévenu par Mme LADURÉE de Saint-Hubert, que le feu vrombat en forêt à proximité du rond de Verneil.

Aussitôt rendu sur les lieux, et avec l'aide de quelques habitants, il engage le combat toute la nuit.

Au petit jour, il n'y a plus de danger, la surveillance des lieux durera jusqu'au 13 mars avec des gardes de nuit.

Mais le 14 mars

André PIE est prévenu par BOULANGER que le feu s'est à nouveau déclaré dans la nuit sur les parcelles 80 à 83 (60 ha).

Trois hectares de jeunes pins de 5 ans seront détruits et 52 ha de sylvestres et maritimes de 40 à 90 ans devront être abattus dans la proportion de 70%.

La végétation herbacée est quant à elle détruite sur 40 ha et la couverture morte de l'humus sur 35 ha.

Aidé de la population, les forestiers resteront en surveillance jour et nuit jusqu'au 29 mars.

Entre-temps le 25 mars vers 14h un incendie se déclare dans les bois particuliers de Grammont.



6 juillet 1948 :

parcelle 85 de la Guiltière, sur le chantier RECGENE, 3,50 ha partent en fumée. Cet incendie est dû à l'éclatement d'un four qui n'aurait pas dû être utilisé à cette période. Même punition dans la nuit du 13 juillet 1948 sur le chantier COMECO, suite au brûlage d'obus.

17 septembre 1948

(Chantier RECGENE) parcelle 85 de la Guiltière, la projection d'éclats incandescents brûle 2 ha environ, de même le 29 septembre. Le 7 octobre 1948, André PIE se déplace au matin sur l'incendie qui vient de naître parcelle 86 de la Guiltière (3 ha). BOULANGER note « 2 explosions le 13 octobre, 6 explosions chez RECGENE le 27 octobre, 2 le 23 novembre » (chaque brûlage provoque une explosion due à la combustion rapide du phosphore)

Décidemment, l'année 1949... sera une année noire...de suie !

Question : l'administration agissant au nom de l'État, est-elle en train de perséverer dans l'absurde ? Pourtant l'article L322-1 est clair, mais l'administration pense en être affranchie ! « Sous réserve des dispositions de l'article L. 321-12, il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droit de ces propriétaires, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, maquis et garrigues soumis aux dispositions de l'article L. 322-10. »



Explosion d'une grenade au phosphore.

20 avril 1949 :

l'année commence mal, un incendie s'est déclaré dans la parcelle 88.

André PIE écrit : « Les bois sont âgés d'environ 70 ans, nous nous y sommes rendus vers 10h du matin, prévenu par les soins de l'ouvrier de l'entreprise de désobusage « RECGENE » le feu s'étant déclaré la veille vers 21h.

Interrogé, M. Charles GAGEY, gérant de l'entreprise déclare :

"Une explosion d'obus avait eu lieu sur le chantier et celle-ci a provoqué l'incendie dans la parcelle 88.

Vers minuit le feu était éteint, j'ai ensuite établi une surveillance de garde et prévenu le service forestier." Le feu a parcouru 75 ares et les pins maritimes atteints devront être exploités."

2 juillet 1949 : BOULANGER note un feu aux chantiers COMECO et KERVEGAN (parcelles 70, 71, 72, 79, 80, 81, 87) 35 militaires sont venus en renfort car 120 ha sont touchés ainsi que 60 ha dans les bois particuliers riverains.

Le malheur persiste tout l'été en France car du 18 au 26 août dans le massif landais, c'est 50.000 ha qui partiront en flammes.

Des centaines de personnes seront blessées et surtout 82 sauveteurs y perdront la vie.

Débriefing de Raymond VINEY (4)

l'administration décortique le processus des incendies.

« La forêt a été choisie pour faire des dépôts de munitions français, puis allemands au cours de la guerre 1939-1945. Ces dépôts avaient été repérés et ont été bombardés, puis les services de récupération sont entrés en action. Ils ont préféré désamorcer sur place plutôt que d'effectuer des transports hors forêts toujours dangereux. Ces faits ont été la cause de nombreux incendies qui ont pris de grandes proportions en raison notamment du danger d'exercer une lutte directe dans des peuplements parsemés d'engins explosifs de toutes tailles. Les balles traçantes apparemment assez inoffensives ont été à l'origine d'un certain nombre d'incendies mal expliqués lorsque les caisses de réserves avaient été touchées par des bombes disséminant les projectiles. Plusieurs années après, le phosphore mis à nu par suite de l'oxydation du contenant prenait feu spontanément à l'air... »

Samedi et dimanche en forêt de Jupilles

UN GIGANTESQUE INCENDIE

détruit près de 500 hectares

Les pompiers du Mans et de toute la région étaient sur les lieux

Pour l'heure, c'est Bercé qui fait les gros titres

du Maine Libre en août 1949.

Le samedi 30 juillet, André PIE relate « Le soir à 12h30, ayant aperçu de la fumée en direction de Saint-Hubert, nous nous sommes immédiatement rendus vers ce lieu et avons constaté que le feu s'était déclaré en bordure de la route départementale N°13 dans le canton de Bel-Air.

Avec la population, nous avons combattu le sinistre la nuit et resté en surveillance sur les lieux. Surface brûlée 114 ha.» Durant ce temps, un deuxième incendie, extérieur forêt éclate sur Mayet au niveau des Bellangeries.

« Le 31 juillet, reprise du feu à 12h. Le feu traverse la nationale 158 en direction du CD13 (à 50 m de la maison forestière de la Tasse) chemin des Salles et périmètre en direction de la parcelle 153 de Croix-Segrier.

Partie sinistrée : chemin et pointe de la Couetterie, route de Mayet à Château-du-Loir, route de Vaas, de la Guiltière et des Terres Blanches. A nouveau brûlé : 248 ha.... Passé la nuit du 31 au 1^{er} et surveillance jusqu'au 25 août. »

Jean PIE, fils d'André, 20 ans à l'époque, participe au combat contre le feu.

Il se souvient des techniques employées, telles les bâches pour l'étouffer et surtout des contre-feux judicieusement allumés pour repousser cet incendie qui restait dans sa mémoire, 65 ans plus tard, encore très spectaculaire.

Sur ordre de monsieur l'inspecteur, un observatoire pour surveiller et prendre des photos est monté au carrefour de Saint-Hubert puis démonté après l'incendie.

1950, le 7 avril : distribution des mandats pour l'extinction de l'incendie de 1949 en forêt de Bercé dans la commune de Marigné, le 8 avril à Verneil, etc... On entame le reboisement à l'automne 1950 et au printemps 1951.



En prévention...on entretien des pare-feux et lignes de parcelles au Rotovator, en 1950 et 1951.

1951, le 7 février rendez-vous à Saint-Hubert pour un exercice de transmission radio en cas d'incendie avec la gendarmerie du Mans et monsieur le conservateur.

24 mai 1951 : l'entreprise de désobusage LUMBRERAS est mandatée pour contrôler la liquidation des munitions apparentes des chantiers KERVEGAN et RECGENE et ceci jusqu'au 30 mai.

ANNÉE 1952

1952, le 16 février on trouve encore un tas d'une centaine d'obus perforants oubliés, un projectile pour bazooka, des cartouches à balles explosives, des fusées, une dizaine d'obus de mortier de 81mm désamorcés.

Le 29 avril : un feu est déclaré à la Guiltière (parcelles 99 : 1,83 ha et 103 : 13,11 ha) mais aussitôt éteint. Des mesures préventives sont prises dans les peuplements de résineux tel l'élargissement des lignes de 6 à 8 m.

4 juin 1952 en prévention pour l'été, des "tonnes pompes" de 4000 litres sont mises à disposition des Eaux et forêts. Une est basée à Écommoy et l'autre à Château-du-Loir... pour les avoir...il faut appeler la gendarmerie.

21 juillet 1952 : parcelles 72 et 80 de la Guiltière, un feu se déclare qui nécessitera trois heures de lutte de 18h30 à 21h30. 27 obus sont retirés du fossé de la route de Vaas dans les Profonds-Vaux et la SFRM (Société française de récupération de munitions) est chargée d'enlever les munitions visibles p. 72 et 79.

1^{er} août 1952 : feu dans les taillis particuliers sur Lavernat (16h - 20h).

7 août 1952, le brigadier reçoit en dotation pour combattre le feu : 2 cornes d'appel en cuivre, 2 cornes en corne, 3 pioches neuves (pic) et 3 usagées, 6 pelles rondes, 10 serpes et 10 manches tournés.

ANNÉE 1953

19 décembre 1952 et 2 janvier 1953 : départ du chantier de désobusage de la parcelle 87 des Profonds-Vaux.

Le 5 février, inventaire des munitions restantes encore en forêt.

Dans la parcelle 79 : obus perforants de 90 mm et corps de projectiles de mortier de 81mm, 1 obus de 37 dans les trous d'explosion du bas et quelques munitions diverses : obus, bombes, grenades, gaines relais, situées sous l'eau et dans la boue en quantité inconnue mais importante.

Parcelle 83 de la Guiltière, dans les vieux fours de brûlage : têtes de fusées en matière plastique, balles explosives et incendiaires de 13 mm², gaines relais diverses.

Sur ligne des parcelles 84/85 à 250 m de la route des Terres-Blanches, dans deux petits fossés de peuplement, une trentaine d'obus de 155 mm français et américains à la surface. Dans une ligne de vidange de la parcelle 84 : 2 caisses de grenades sous marines en verre, sans détonateur. Parcelle 72 : 100 explosifs près d'un four de brûlage.

15 mars 1953 : exercice d'alerte comprenant tous les corps de pompiers de l'arrondissement.

20 mai 1953 sur Bel-Air : incendie parcelle 66 à 14h30. Inflammation spontanée des munitions incendiaires. 1,60 ha est brûlé et le 21 un autre engin explose spontanément.

En prévention entretien des pare-feux et lignes de parcelles avec le tracteur JARDIN...et l'on pose en forêt, dans les lieux les plus fréquentés, des affichettes contre les feux.



19 août 1953 : un feu est mis par un enfant de 7 ans dans une petite ferme du Pau (à la Butte) GOENVEC aide tous les voisins à éteindre l'incendie. Le 21, il marque des pins secs, dépérissants ou oubliés pour Mme veuve ROGER dont la maison s'est trouvée brûlée dans la soirée du 19.

A partir du 8 octobre 1953 et pour 45 jours, l'entreprise SFRM procède au nettoiemnt des derniers cratères d'explosion sur les chantiers COMECO et KERVEGAN dans les parcelles 72 et 79 et 84.

L'épisode BIKINI, du nom du célèbre atoll est maintenant derrière nous, mais Bercé n'a pas encore fini de payer un lourd tribu à l'inconscience humaine. N'oublions pas les millions d'êtres vivants de la faune et flore de notre biodiversité, en sol et sous sol, et qui sont régulièrement sacrifiés sur l'autel de la bêtise.

Plus tard, nombre de feux seront issus directement des exploitations, notamment de l'incinération des rémanents.

1954, le 12 mars un incendie éclate parcelle 173, par fort vent de NE, 50 personnes prennent part à son extinction.

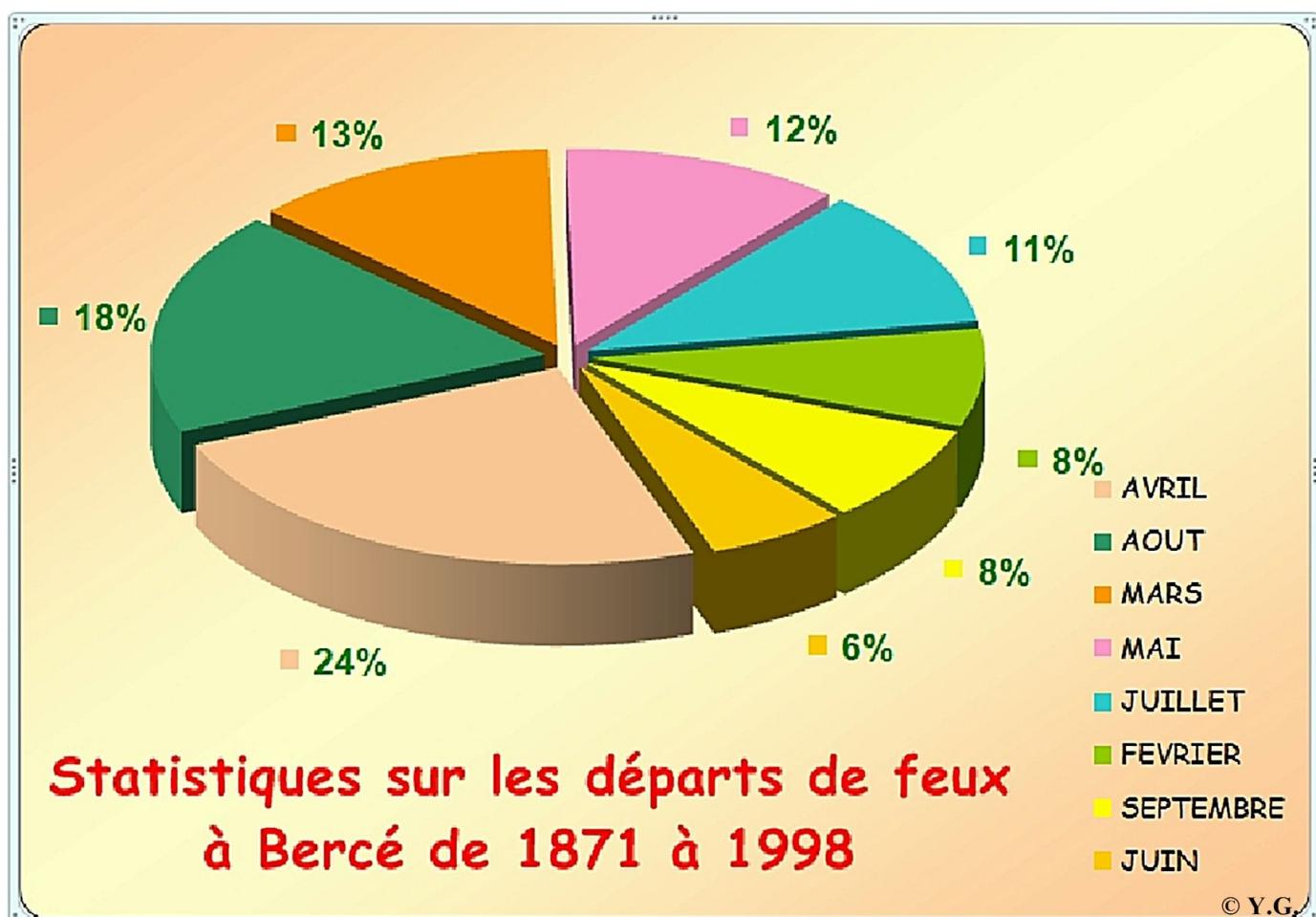
1955, le 17 avril, un feu prend naissance dans le « ballet ou hutte » de la parcelle 237, sans doute provoqué par des pique-niqueurs. Le 29 avril feu dans la parcelle 74.

1956, le 24 avril : feu de coupe (6 ares) parcelle 144.

1958, le 13 septembre, feu parcelle 78, on fait venir le service de déminage les 3 octobre 1958 et 28 avril 1959.

1960, le 11 février (parcelle 194) 3 ares de bois de 1 à 12 cm disparaissent dans les flammes : les bûcherons n'ont pas assez surveillé leur feu de ramilles durant le déjeuner. Cette même année un feu prend naissance près du pylône de Mayet.

1961, le 2 septembre, feu dans les parcelles 12, 13, 17.



1962, le 6 juin, un feu démarre parcelle 87, il y a peu de dégâts.

1963, le 12 mai, feu dans la parcelle 86. Suite à ces feux à répétition, VISAGE envisage l'aménagement d'un point d'eau à l'étang du Rousset et partout ailleurs...où il peut. Le labour des pare-feux est assuré par l'entrepreneur AUDUC.

Il entreprend l'arrangement des étangs des Forges et du Putois, l'entretien du parcellaire au Rotavator et le curage de l'étang de la Croix-Segrier.



Dernier feu de rémanents (P. 198) à l'Hermitière

© Y.G.

1998, Le cadre de la loi se renforce...



ARRÊT TOTAL des incinérations en forêt

Avec cette nouvelle protection,

l'administration représentée par l'ONF :

Se donne les moyens de renforcer la protection des forêts et de conforter la biodiversité ambiante et la protection, voire l'enrichissement des sols.

